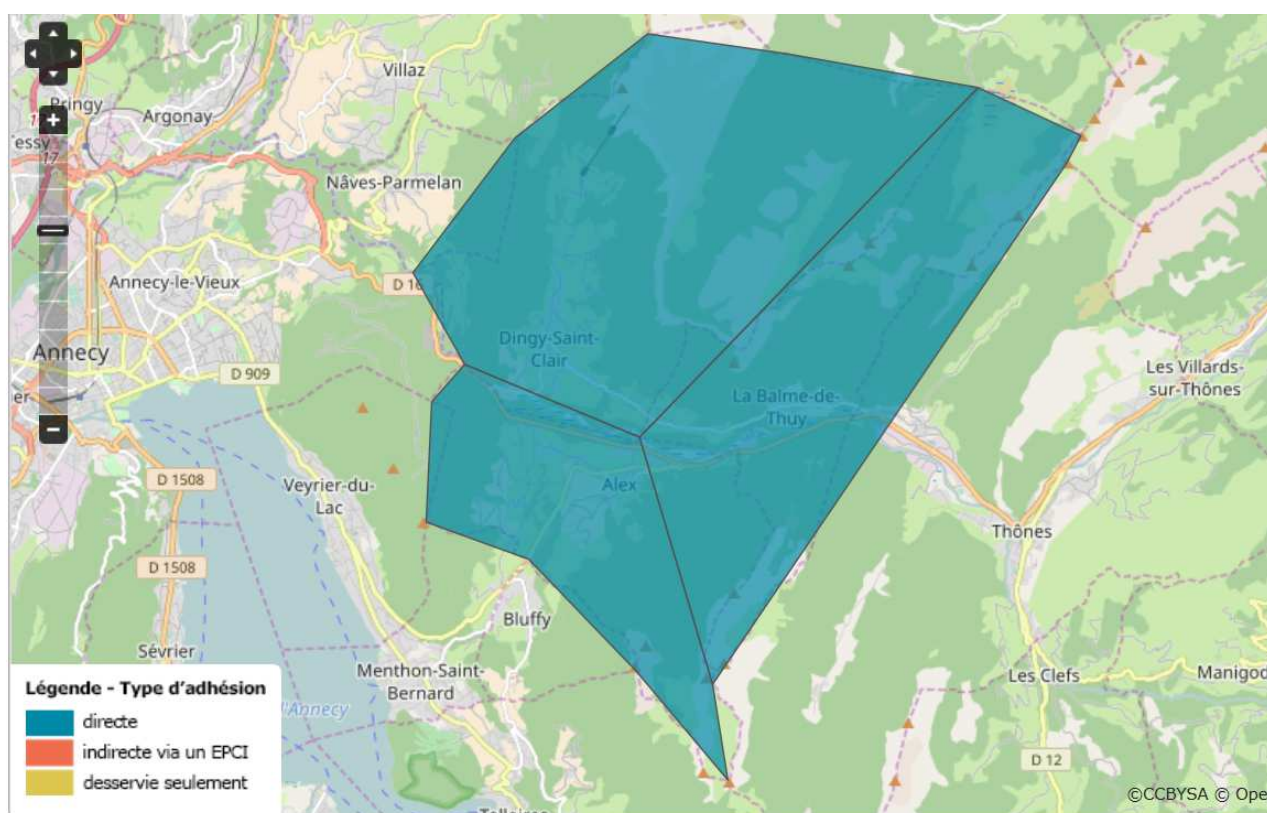


# SI ALEX-DINGY SAINT CLAIR-LA BALME DE THUY

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2016



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



# Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>6</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	6
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>7</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	7

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SI ALEX-DINGY SAINT CLAIR-LA BALME DE THUY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ALEX, DINGY-SAINT-CLAIR, LA BALME-DE-THUY
- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 19.02.2002  Non

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

#### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Cabinet Gilles Nicot
- Date de début de contrat : 04.10.2001
- Date de fin de contrat initial : 04.01.2011
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe) : contrôle de conception et de réalisation des nouvelles installations et des réhabilitations – contrôle périodique des dispositifs existants

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1925 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 2864.

	POPULATION TOTALE 2016	POPULATION ANC 2016
ALEX	1002	662
LA BALME DE THUY	443	133
DINGY ST CLAIR	1419	1130

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couverte par le service) est de 67.21 % au 31/12/2016. (74,65 % au 31/12/2015).

#### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2015	Exercice 2016
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange (proposé un service de vidange)	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est de 110 (110 en 2015).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	237.24 (prime de l'agence de l'eau déduite)	237.24 (prime de l'agence de l'eau déduite)
Tarif du contrôle des installations existantes en €	25.00	25.00
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € : contrôle avant vente du bien	73.25	73.25

#### Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 04/10/2001 décidant la répercussion directe au particulier des honoraires relatifs aux nouvelles installations.

Délibération du 28/09/2010 décidant la répercussion au particulier des primes versées par l'Agence de l'eau (dispositifs neufs et réhabilitations)

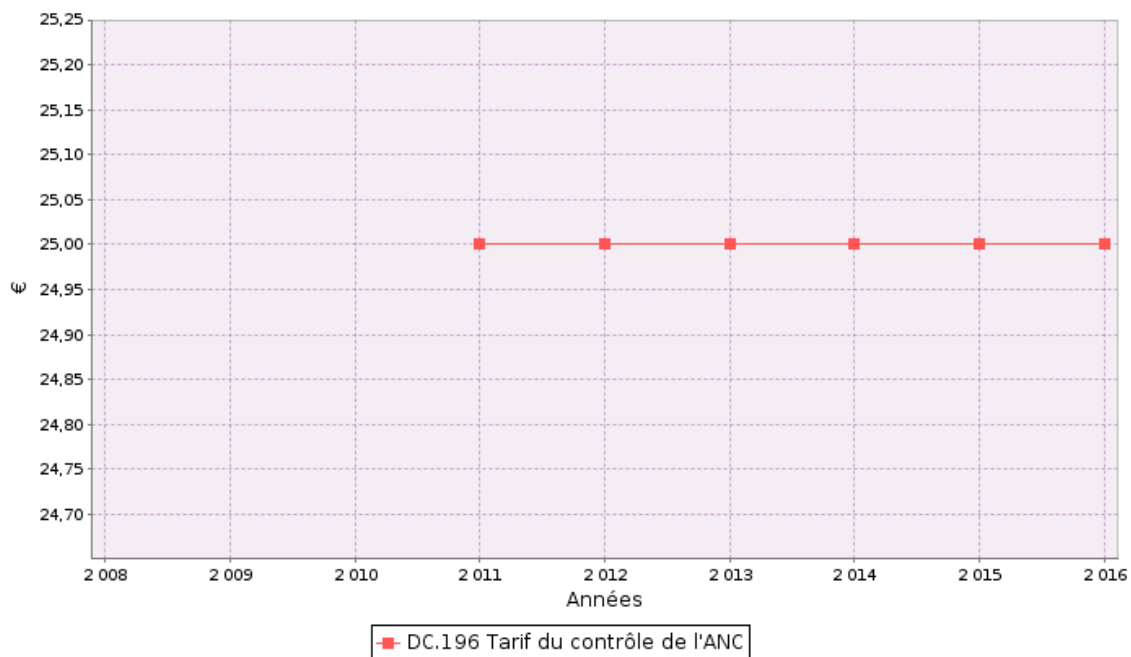
Délibération du 23/03/2011 décidant la prise en charge par le syndicat des honoraires dus au titre du contrôle avant travaux dans le cadre d'une réhabilitation volontaire sans demande d'autorisation d'urbanisme, ou en vue d'une mise en conformité du dispositif suite à vente du bien.

Délibération du 23/03/2011 décidant la répercussion au particulier des honoraires relatifs aux contrôles avant vente d'un bien immobilier.

Délibération du 11/02/2014 décidant la prise en charge par le SIABD de la hausse du taux de TVA réduit et de la non répercussion sur le montant de la redevance – montant de la redevance : 25.00 € TTC.

Délibération du 11/02/2014 décidant la prise en charge par le SIABD des honoraires dus au titre des contrôles dans le cadre d'une réhabilitation volontaire sans demande d'autorisation d'urbanisme, ou en vue d'une mise en conformité du dispositif suite à vente du bien (sans demande d'autorisation d'urbanisme)

Délibération du 04/12/2014 décidant de la majoration de redevance pour non mise en conformité suite à vente et pour refus de contrôle (dispositifs jamais contrôlés)



## 2.2. Recettes

	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € (redevance)			21 411			21 298
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en € contrôles			3 233			4 572
Primes agence de l'Eau			2 530			6 500

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,  
d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	693	699
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	911	915
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	0
Taux de conformité en %	76,07	76.40

	ALEX	LA BALME DE THUY	DINGY ST CLAIR	TOTAL SIABD
<b>Nombre d'installations répertoriées</b>	<b>332</b>	<b>104</b>	<b>488</b>	<b>924</b>
Dont conformes et non conformes tolérables	240	88	371	699
Dont jamais contrôlées (non réponse ou refus de contrôle)	3	1	5	9
<b>Nombre d'installations contrôlées</b>	<b>329</b>	<b>103</b>	<b>483</b>	<b>915</b>
<b>Indice de mise en œuvre de l'ANC</b>	<b>72.95%</b>	<b>85.43%</b>	<b>76.82%</b>	<b>76.40 %</b>



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2016 est de 0 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	